

À l'ouverture de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Clément, tenue lundi le 26 janvier 2015, à la bibliothèque municipale, située au 25-A, rue St-Pierre à 20 heures.

Sont présents :

Les conseillères Christine Ouellet et Christiane Veilleux,

Les conseillers Jérôme Caron, Francis April, Denis Roy et Luc Veilleux tous formant quorum sous la présidence de monsieur Eric Blanchard, maire.

À l'ordre du jour : Formation des pompiers

2015-15 AIDE FINANCIÈRE (formation des pompiers)

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Clément désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Clément prévoit la formation de 10 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Les Basques en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller Luc Veilleux et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Les Basques.

ADOPTÉ

2015-16 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et résolu de lever la séance à 20h30.

ADOPTÉ

Eric Blanchard, maire

Line Caron, dg/sec-très.